

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91 chemin des Fondateurs, le 2^e jour du mois de mai 2016, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, et à laquelle séance sont présents : Les conseillères mesdames Suzanne Beaudin, Hélène Cummings et Ève Darmana et les conseillers messieurs Jacques Bissonnette, Marc Perras et Samuel Simoneau formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
- 1.4 Transferts budgétaires
- 1.5 Acceptation des comptes à payer
- 1.6 Adoption du Règlement numéro 650 modifiant le Règlement numéro 540 encadrant la taxe municipale pour le 911
- 1.7 Adoption du Règlement numéro 646 modifiant le Règlement numéro 624 relatif au traitement des élus municipaux
- 1.8 Don du terrain de madame Claudette Cloutier situé sur le chemin de La Minerve, lot 5 071 692
- 1.9 Don du terrain appartenant à monsieur Iniguez M.D. Calixto situé sur le chemin Tisserand, lot 5 071 583
- 1.10 Appui à la MRC des Laurentides pour la création d'un parc aux chutes du lac Cameron
- 1.11 Appui à la Municipalité de Boileau pour la création d'un camping municipal en bordure de la rivière Maskinongé et d'un sentier pédestre
- 1.12 Résultat ouverture de soumissions entretien et tonte des terrains municipaux 2016
- 1.13 Information se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Information se rapportant à la sécurité publique

3. VOIRIE ET TRANSPORTS

- 3.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2015
- 3.2 Embauche de Jordan Durand-Sauriol à titre d'étudiant à la voirie
- 3.3 Embauche de Tristan Nadon-Laramée à titre d'étudiant à la voirie
- 3.4 Embauche de Victor Boyer à titre d'étudiant à la voirie (journalier)
- 3.5 Résultat ouverture des soumissions achat de 2 camions F-250
- 3.6 Résultat ouverture de soumissions fauchage 2016
- 3.7 Résultat ouverture de soumissions abat-poussière 2016
- 3.8 Information se rapportant à la voirie et aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Entente de passage pour une descente de bateaux au lac Castor
- 4.2 Information se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Avis de motion Règlement numéro 648 modifiant le Règlement 369 concernant les chiens
- 5.2 Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 649 modifiant le Règlement 607 concernant les nuisances
- 5.3 Résolution pour l'estimation préparatoire du coût des travaux de construction de rampe de mise à l'eau pour le lac Équerre
- 5.4 Demande de dérogation mineure pour le 72, chemin des Défricheurs sur une partie du lot 22B, rang 01, canton Gagnon pour autoriser la construction d'une galerie. D'un côté, la construction sera à environ 11 pieds et de l'autre côté à environ 19 pieds de la ligne naturelle des hautes eaux, alors que la réglementation demande un minimum de 16 mètres (52.49 pieds)
- 5.5 Embauche de France Lajoie à titre d'aide à l'urbanisme
- 5.6 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Embauche de France Lajoie à titre de technicienne en loisirs
- 6.2 Embauche de Marie Bruneau Darmana à titre de monitrice au camp de jour et sauveteuse
- 6.3 Embauche de Charlotte Séguin à titre de monitrice au camp de jour
- 6.4 Politique d'amortissement des œuvres d'art exposées
- 6.5 Affectation d'un montant de 16 719 \$ du surplus réservé de la Maison des jeunes au surplus libre
- 6.6 Information se rapportant aux loisirs et à la culture

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2016.05.078

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2016.05.079

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2016.05.080

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016.

ADOPTÉE

(1.4)
 2016.05.081

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les transferts budgétaires suivants soient adoptés :

	NOM DU POSTE	AUGMENTER	DIMINUER
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
02-13-335	Internet administration	1285	
02-13-419	Hon. professionnels	776	
02-13-412	Services juridiques		1000
02-15-417	Évaluation municipale	1390	
02-622-00-951	Quote-part		1390
02-15-417	Évaluation municipale		1061
02-16-610	Aliment	400	
02-16-013-650	Vêtements adm.		400
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE			
02-22-451	Sécurité alarme	125	
02-22-141	Rémunération		125
SÉCURITÉ CIVILE			
02-23-451	Gardiennage sécurité prot. civile	500	
02-23-141	Rémunération		500
VOIRIE MUNICIPALE			
02-33-451	Sécurité	400	
02-33-643	Divers et petits outils	500	
02-33-455	Immatriculations		900
02-33-041-525	#41 Remorque A-timon 20 tonnes	6000	
02-32-041-525	#41 Remorque A-timon 20 tonnes		6000
02-33-048-525	#48 Niveleuse John Deere modèle 772GP-6 roues motrices	1400	
02-32-048-525	#48 Niveleuse John Deere modèle 772GP-6 roues motrices		1400
02-33-043-525	#43 Camion freightliner 2007	12500	
02-32-043-525	#43 Camion freightliner 2007		2500
02-33-027-525	#27 Pelle 595D		1300
02-32-037-525	#37 Camion F 350 XL-SD 4x4 2006		1200
	Surplus		7500
URBANISME			
02-61-141	Rémunération urbanisme	4571	
02-61-200	Cotisations employeur urbanisme	351	
	surplus		4922
02-69-690	Autres biens non durables	5675	
02-13-141	Rémunération		5675
Hygiène du milieu			
Ordures et recyclables			

02-451-10-322	Fret et messageries	325	
02-452-10-322	Fret et messageries	240	
02-451-10-454	Formation	122	
02-452-10-454	Formation	90	
02-451-10-670	Fournitures de bureau	275	
02-452-10-670	Fournitures de bureau	200	
02-451-10-631	Essence		722
02-452-10-631	Essence		530
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
02-62-100-522	Bâtisses façade commerce	25000	
	Surplus		25000
LOISIRS ET CULTURE			
Bibliothèque			
02-70-230-145	Jours de vacances biblio	58	
02-70-230-690	Autres biens non durables	100	
02-70-230-142	Heures supplémentaires biblio		158
Centre communautaire			
02-70-120-499	Autres	685	
02-70-120-339	Autres		630
02-70-120-690	Divers salle communautaire	150	
02-70-120-522	Entretien réparation bâtiment		205
Culturel-Musée			
02-70-251-141	Salaire régulier musée	800	
02-70-251-200	Cotisations de l'employeur musée	200	
02-33-141	Rémunération voirie		400
02-33-200	Cotisations de l'employeur		100
02-32-141	Rémunération voirie		400
02-32-200	Cotisations employeur		100
02-70-251-451	Sécurité	697	
02-70-251-459	Autres services techniques	2300	
02-70-251-499	Autres	130	
02-70-251-522	Bâtisses et terrains	1000	
02-70-251-670	Fournitures de bureau	300	
02-70-251-690	Autres biens non durables	300	
02-70-290-310	Déplacement	700	
	Surplus		5427
Terrain de loisirs			
02-70-150-670	Fourniture de bureau	150	
02-70-150-970	Don loisirs été	50	
02-70-150-522	Entretien terrain de jeux		200
02-70-150-951	Quote-part parc lineraire		1389
02-622-00-951	Quote-part	1389	
FONDS DÉPENSES IMMOBILISATION			
23-04-000-724	Voirie véhicules immo	7407	
	Surplus		7407
23-02-000-726	Administration équip. Bureau immo	3193	
	Surplus		3193
23-05-451-726	Noirs-ameublement équipement	3988	
02-451-10-515	Location camions (noir)		2488
02-452-10-515	Location camions (vert)		1500
TOTAL		85722	85722

D'affecter le surplus de 53 449 \$, dont \$4 922 \$ aux postes 02-61-141 4 571 \$ et 02-61-200 \$351, 25 000 \$. Suite à rés. 16.04.70 pour embellissement façade commerce, 3 193 \$ pour la téléphonie maison des jeunes, 7 407 \$ pour rés.16.04.67 essieu véh. 41, 7 500 \$. pour rés. 16.04.68 pour véh. 43 et 5 427 \$ pour différents postes culturels et/ou musée

ADOPTÉE

(1.5)
2016.05.082

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les comptes suivants :

Administration générale	12 460.35
Sécurité publique	4 932.25
Voirie municipale	44 465.24
Hygiène du milieu	11 111.54
Urbanisme et mise en valeur du territoire	598.97
Loisirs & Culture	14 922.97
Immobilisation	16 344.14
TOTAL:	104 835.46

Soient acceptés et payés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADT Canada inc.	992.00	-	35758
APTR La Minerve	112.50	-	35762
Beaudin Suzanne	51.51	-	35764
Bell Canada	95.10	-	retrait direct
Bell Canada	(12.37)	-	
Bell Canada	205.71	-	retrait direct
Bell Canada	90.30	-	retrait direct
Bell Canada	1 938.97	-	retrait direct
Bell Mobilité	45.02	-	retrait direct
Bell Mobilité	22.04	-	retrait direct
Bissonnette Jacques	68.97	-	35767
Bissonnette Jacques	111.18	-	35767
Broderie vêtements	18.40	-	35743
Bureautique des Trois-Vallées	947.97	-	35768
Buroplus Martin	519.02	-	35769
Comptoir d'entraide de Labelle	300.00	-	35778
Cummings Hélène	203.69	-	35780
Darmana Ève	179.19	-	35781
Entretien hôtel de ville	708.23	-	35782
Fabrique Notre-Dame-de-la-Rouge	3 000.00	-	35662
Groupe Yves Nadon	99.52	-	35790
Hydro-Québec	421.80	-	retrait direct
Joyeux Minervois	500.00	-	35791
Laurentides extermination	36.79	-	35795
Marché Bruneau et frères inc.	9.95	-	35800
Matériaux SMB inc.	20.39	-	35801
Médias Transcontinental S.E.N.C.	172.46	-	35802
Neopost	231.07	-	retrait direct
Petite caisse	94.41	-	35806
Ram gestion d'achats	121.76	-	35817
Restaurant La Minervoise	75.60	-	35819

Sauriol Suzanne	56.10	-	35743
Sauriol Suzanne	88.74	-	35749
Services informatiques	305.00	-	35789
Shred-it	160.09	-	35821
Visa Desjardins	109.70	-	retrait direct
Visa Desjardins	120.72	-	retrait direct
Xerox	93.97	-	35825
Xplornet	144.85	-	35826
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	12 460.35		
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
ADT Canada inc.	1 070.93	-	35758
APTR La Minerve	112.50	-	35762
Bell Canada	118.47	-	retrait direct
Bell Mobilité	381.73	-	retrait direct
Centre canin Ménard	298.94	-	35771
CMP Mayer inc.	20.70	-	35777
Énergie Sonic	410.53	-	retrait direct
Frais de déplacement	235.83	-	35735
Frais de déplacement	200.34	-	35736
Frais de déplacement	150.77	-	35737
Frais de déplacement	170.36	-	35738
Frais de déplacement	46.92	-	35752
Frais de déplacement	203.22	-	35751
Frais de déplacement	66.92	-	35750
Hydro-Québec	242.72	-	retrait direct
Matériaux SMB inc.	37.81	-	35801
Pharmacie Pascal Cormier	299.97	-	35808
Prévimed inc.	34.00	-	retrait direct
Pyromont	228.23	-	35814
Shaw direct	43.68	-	retrait direct
Sonic	50.00	-	retrait direct
Visa Desjardins	428.36	-	retrait direct
Xplornet	79.32	-	35826
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 932.25		
VOIRIE MUNICIPALE			
Achat gravier	675.63	-	35792
Alliance Ford	126.42	-	35759
Atelier Jean-Yves Larose enr.	188.56	-	35763
Banque HSBC	3 886.07	-	retrait direct
Banque HSBC	2 839.16	-	retrait direct
Bell Canada	27.47	-	retrait direct
Bell Mobilité	120.78	-	retrait direct
Camion Freightliner Mt-Laurier	1 126.99	-	35770
Camion Freightliner Mt-Laurier	443.25	-	35770
Centre du camion Mont-Laurier 2009 inc.	8 719.02	-	35772
CISSS des Laurentides	130.00	-	35774
Compass Minerals	1 597.16	-	35779
Énergies Sonic RN s.e.c.	7 669.78	-	retrait direct
Entreprise Jofi enr.	434.05	-	35784
Entretien garage municipal	617.42	-	35782
FQM	49.57	-	35785
Garage André Laramée enr.	275.00	-	35787
Garage Jacques Pelletier inc.	364.47	-	35788
Groupe Yves Nadon	99.52	-	35790

Hydro-Québec	581.30	-	retrait direct
Machineries Saint-Jovite inc.	1 431.87	-	35799
Marché Brureau et frères inc.	38.53	-	35800
Matériaux SMB inc.	28.43	-	35801
Matériaux SMB inc.	19.41	-	35801
Métal Gosselin	1 252.61	-	35803
Myka vitres d'autos	373.67	-	35804
Petite caisse	51.74	-	35806
Pièces d'auto Rivière Rouge inc.	4 305.42	-	35811
Pièces d'auto Léon Grenier inc.	2 422.22	-	35812
Publications du Québec	94.36	-	35813
Quais écologiques 100% Cèdres inc.	137.97	-	35815
Québec Linge	120.68	-	35816
Québec Linge	447.90	-	35816
Ressorts d'auto Prud'homme	245.99	-	35753
Sablage au jet #41	1 530.00	-	35793
Sarrazin pneus et mécanique	59.50	-	35820
Sonic	1 234.37	-	retrait direct
Ventes et services Ste-Marie enr.	698.95	-	35824
VOIRIE MUNICIPALE	44 465.24		
HYGIÈNE DU MILIEU			
Bell Canada	84.55	-	retrait direct
Bell Mobilité	18.93	-	retrait direct
Bio-Services	127.85	-	35766
Camion Freightliner Mt-Laurier	150.05	-	35770
FQM	26.83	-	35785
Frais de déplacement	10.20	-	35733
Frais de déplacement	373.68	-	35734
Frais de déplacement	8.16	-	35748
Frais de déplacement	622.71	-	35745
Hydro-Québec	275.74	-	retrait direct
Hydro-Québec	646.62	-	retrait direct
Labrie-Pnc équipement finance	4 227.56	-	retrait direct
Labrie-Pnc équipement finance	4 227.56	-	retrait direct
Pièces d'auto Léon Grenier inc.	143.20	-	35812
Pièces d'auto Rivière Rouge inc.	46.14	-	35811
Ram gestion d'achats	121.76	-	35817
HYGIÈNE DU MILIEU	11 111.54		
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
Buroplus Martin	14.48	-	35769
C.C.U. du 5 avril 2016	30.00	-	35773
C.C.U. du 5 avril 2016	30.00	-	35797
C.C.U. du 5 avril 2016	30.00	-	35823
C.C.U. du 5 avril 2016	30.00	-	35827
Frais de déplacement	39.40	-	35732
Frais de déplacement	79.05	-	35731
Frais de déplacement	142.62	-	35747
Médias Transcontinental S.E.N.C.	175.92	-	35802
Services informatiques	27.50	-	35789
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	598.97		
LOISIRS ET CULTURE			
Abonnement musée +transfert usb	34.99	-	35760
Achat équipement Biblio	87.35	-	35805

APELD	300.00	-	35761
Bell Canada	90.30	-	retrait direct
Biblio RPL Ltée	115.47	-	35765
Buroplus Martin	32.81	-	35769
Club Quad Iroquois	331.80	-	35776
Club Richelieu La Ripousse	300.00	-	35775
Conférence et atelier	632.36	-	35786
Dystrophie musculaire Canada	100.00	-	35783
Entretien centre communautaire	2 390.33	-	35782
Entretien bibliothèque	818.63	-	35782
Entretien 109 des Fondateurs	582.93	-	35782
Entretien Sépaq	170.74	-	35782
Frais déplacements	75.99	-	35742
Frais déplacements	168.81	-	35746
Groupe Yves Nadon	577.35	-	35790
Hydro Québec	683.13	-	retrait direct
Hydro Québec	93.14	-	retrait direct
Hydro Québec	816.55	-	retrait direct
Hydro Québec	360.12	-	retrait direct
Hydro Québec	263.07	-	retrait direct
Laurentides extermination	45.99	-	35795
Librairie Carpe Diem	1 562.44	-	35798
Location local bibliothèque	1 300.00	-	35440
Matériaux SMB inc.	18.95	-	35801
Matériaux SMB inc.	117.06	-	35801
Matériaux SMB inc.	59.73	-	35801
Petite caisse Biblio	104.38	-	35807
Renaud-Bray	26.43	-	35818
Services informatiques	175.00	-	35789
Soudure Mathieu Paquette	149.47	-	35822
Travaux divers (musée)	990.00	-	35740
Travaux divers (musée)	1 010.00	-	35794
Visa Desjardins	137.54	-	retrait direct
Visa Desjardins	120.72	-	retrait direct
Visa Desjardins	79.39	-	retrait direct
LOISIRS ET CULTURE	14 922.97		
IMMOBILISATION			
CMP Mayer inc.	2 908.87	-	35777
Laurentides Télécommunication	4 336.35	-	35796
Ressorts d'auto Prud'homme 2012	8 111.62	-	35753
Visa Desjardins	987.30	-	retrait direct
IMMOBILISATION	16 344.14		

ADOPTÉE

(1.6)
2016.05.083

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 650 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 540 ENCADRANT LA TAXE MUNICIPALE POUR LE 911

ATTENDU QUE le ministère a adopté, le 26 juin 2009, un règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;

ATTENDU QUE l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement à été donné lors de la séance régulière du 4 avril 2016.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit ordonné et
statué ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était
ici reproduit.

ARTICLE 2

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

- 1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un
but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de
fournisseur de services de télécommunication ;
- 2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit
les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou
indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au
Québec ;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un
fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses
services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce
service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa,
le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la
municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour
l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

ARTICLE 3

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service
téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service
téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas
d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de
départ.

ARTICLE 4

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un
moment quelconque, un service téléphonique.

ARTICLE 5

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit le règlement numéro
540 portant sur le tarif pour l'opération d'un centre de traitement des appels
d'urgence 9-1-1.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à
cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à la séance régulière du 2 mai 2016

Jean-Pierre Monette
Maire

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

(1.7)
2016.05.084

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 646 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 624 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais, que de l'avis du Conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QUE suivant l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire tenue le 4 avril 2016.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

- ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante des présentes.
- ARTICLE 2 : Le présent règlement fixe la rémunération des membres du conseil municipal.
- ARTICLE 3 : La rémunération de base annuelle du maire est fixée à la somme de 19 500 \$.
S'ajoute à cette rémunération de base fixe une rémunération de base de 75 \$ par séance ordinaire ou spéciale du conseil à laquelle assiste le maire.
- ARTICLE 4 : La rémunération de base annuelle de chaque conseiller est fixée à la somme de 6 500 \$.
S'ajoute à cette rémunération de base fixe une rémunération de base de 75 \$ par séance ordinaire ou spéciale du conseil à laquelle assiste le conseiller.
- ARTICLE 5 : Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur du maire et d'un conseiller pour chacun des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :
- a) Membre du comité administratif :
- 75 \$ pour chacune des assemblées de ce comité à laquelle assistent le maire ou les conseillers;

- b) Membre de tout autre comité créé en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec :

75 \$ pour chacune des assemblées de ce comité à laquelle assistent le maire ou les conseillers.

- ARTICLE 6 : Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de sept (7) jours consécutifs, pour cause d'incapacité d'agir du maire, le maire suppléant a droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération journalière du maire pendant cette période.
- ARTICLE 7 : En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération.
- ARTICLE 8 : Les rémunérations et allocations prévues au présent règlement sont payables mensuellement.
- ARTICLE 9 : Les montants requis pour payer les sommes dues en vertu du présent règlement seront payés à même le fonds général de la Municipalité et un montant suffisant sera annuellement approprié à cette fin au budget.
- ARTICLE 10: Le présent règlement annule et remplace le règlement numéro 624 relatif aux traitements des élus municipaux.
- ARTICLE 11 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du 2 mai 2016

Jean Pierre Monette
Maire

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

(1.8)
2016.05.085

DON DU TERRAIN DE MADAME CLAUDETTE CLOUTIER SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA MINERVE, LOT 5 071 692

CONSIDÉRANT la lettre reçue de madame Cloutier Beauchamp le 14 avril dernier;

CONSIDÉRANT que celle-ci mentionne qu'elle désire céder son terrain numéro de lot 5 071 692 à la Municipalité de La Minerve;

CONSIDÉRANT que la Municipalité assumera les frais de notaire encourus ainsi que les taxes impayées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Me Nicole Janelle afin de procéder au contrat pour la cession et l'acquisition dudit terrain par la Municipalité.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

(1.9)

2016.05.086

DON DU TERRAIN APPARTENANT À MONSIEUR INIGUEZ M.D. CALIXTO SITUÉ SUR LE CHEMIN TISSERAND, LOT 5 071 583

CONSIDÉRANT que monsieur Calixto désire céder son terrain numéro de lot 5 071 583 à la Municipalité de La Minerve;

CONSIDÉRANT que la Municipalité assumera les frais de notaire encourus ainsi que les taxes impayées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Me Nicole Janelle afin de procéder au contrat pour la cession et l'acquisition dudit terrain par la Municipalité.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

(1.10)

2016.05.087

RÉSOLUTION POUR L'APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES POUR LA CRÉATION D'UN PARC AUX CHUTES DU LAC CAMERON

CONSIDÉRANT QU'une bande de terre publique située entre les chutes du lac Cameron (Amherst) et la sortie du lac Brochet (Labelle) le long du lac Labelle fait l'objet d'un parc public régional;

CONSIDÉRANT QUE le territoire est en partie un TPI géré par la MRC des Laurentides et une terre publique sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé soit une bande de terre de quelques centaines de pieds de large par un peu plus d'un kilomètre le long du lac Labelle;

CONSIDÉRANT QUE des équipements publics et de la signalisation ont été investis en 2015 par les organismes du milieu : MRC des Laurentides, la Société pour la protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA) et les municipalités d'Amherst et de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le sentier pédestre Héritage reliera le tracé actuel provincial dans la municipalité de Labelle au site des chutes du lac Cameron dans la municipalité d'Amherst en 2016.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil demande aux Ministères de supporter les organismes locaux, les municipalités ainsi que la MRC des Laurentides dans son projet de mise en place d'un parc public régional.

Que le conseil demande de faire respecter le caractère public de ce territoire en y permettant le libre accès soit directement via les chemins d'accès soit indirectement par d'autres sentiers.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à madame Caroline Normandin, directrice régionale du MRN, à monsieur François Lapalme, directeur Gestion des forêts Laurentides-Lanaudières, à la MRC des Laurentides, aux municipalités d'Amherst, de Boileau, d'Harrington, de Lac-des-Plages, de La Minerve, les organismes OBVRPNS, PROMA, CRE Laurentides, Loisirs Laurentides et avec Cameron.

ADOPTÉE

(1.11)

2016.05.088

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU POUR LA CRÉATION D'UN CAMPING MUNICIPAL EN BORDURE DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ ET D'UN SENTIER PÉDESTRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Boileau désire créer un terrain de camping et un sentier pédestre sur une terre municipale située en bordure de la rivière Maskinongé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Boileau fait partie de l'organisme de bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA) et que cette dernière traverse son territoire;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la PROMA est de promouvoir la mise en valeur de la rivière et de son bassin versant, dans une perspective de développement durable en assurant la concertation des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'un parcours canotable sera mis sur pied par la PROMA;

CONSIDÉRANT que les rives de la Maskinongé pourraient fort bien devenir un parc régional et soutenir un développement économique dans nos municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de La Minerve appuie la Municipalité de Boileau pour la création d'un camping municipal.

Que le conseil municipal de La Minerve appuie la Municipalité de Boileau dans le cadre du dépôt de projet de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Et qu'une copie de cette résolution soit transmise à MRC de Papineau, aux municipalités de Labelle, Harrington, Lac-des-Plages, La Minerve, Amherst, les organismes OBVRPNS, PROMA.

ADOPTÉE

(1.12)

2016.05.089

RÉSULTAT OUVERTURE DE SOUMISSIONS ENTRETIEN ET TONTE DES TERRAINS MUNICIPAUX 2016

CONSIDÉRANT QU'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 29 avril à 14 h, deux (2) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Montant
Robert Bellefleur	5 400 \$
André Lavoie	4 850 \$

CONSIDÉRANT que André Lavoie est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de André Lavoie pour l'entretien et la tonte des terrains municipaux 2016 au montant de 4 850 \$, selon l'appel d'offres.

ADOPTÉE

(1.13) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. VOIRIE ET TRANSPORTS

(3.1)
2016.05.090 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2015

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 322 189 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des locaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à Municipalité;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, un rapport spécial de vérification externe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
 APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de La Minerve informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à remplir et signer l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur le réseau routier local.

ADOPTÉE

(3.2)
2016.05.091 EMBAUCHE DE JORDAN DURAND-SAURIOL À TITRE D'ÉTUDIANT À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste d'étudiant à la voirie;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher Jordan Durand-Sauriol à titre d'étudiant à la voirie;
EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'engager Jordan Durand-Sauriol à titre d'étudiant à la voirie au taux horaire de 12 \$ à raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

(3.3)
2016.05.092

EMBAUCHE DE TRISTAN NADON-LARAMÉE À TITRE D'ÉTUDIANT À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste d'étudiant à la voirie;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher Tristan Nadon-Laramée à titre d'étudiant à la voirie;

EN CONSÉQUENCE,

il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'engager Tristan Nadon-Laramée à titre d'étudiant à la voirie au taux horaire de 12 \$ à raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

(3.4)
2016.05.093

EMBAUCHE DE VICTOR BOYER À TITRE D'ÉTUDIANT À LA VOIRIE (JOURNALIER)

CONSIDÉRANT le surcroît de travail pour la période estivale au Service de la voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'engager Victor Boyer à titre d'étudiant à la voirie (journalier) au taux horaire de 17.80 \$ à raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

(3.5)
2016.05.094

RÉSULTAT OUVERTURE DES SOUMISSIONS ACHAT DE 2 CAMIONS F 250

CONSIDÉRANT QU'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 14 avril à 14 h, quatre (4) soumissions ont été reçues;

Soumissionnaires	Camion 1 (avant taxes)	Camion 2 (avant taxes)	Taux d'intérêt
Machabée Automobiles inc.	38 415 \$	40 165 \$	36 mois / 4.99 60 mois / 4.99
Alliance Ford Mont-Tremblant	39 577 \$	39 577 \$	36 mois / 4.99 60 mois / 4.99
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	35 904 \$	35 904 \$	36 mois / 4.98 60 mois / 4.98
Giroux Chrysler Sainte- Agathe	47 251 \$	47 527 \$	36 mois / 0 60 mois / 2.99

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
 APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Machabée Automobiles inc. pour l'achat d'un camion de marque Ford pour un montant de 38 415 \$, plus les taxes applicables, et d'affecter le surplus réservé pour le Service de la voirie pour cette dépense.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires à l'achat du véhicule.

D'accepter la soumission de Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée pour l'achat d'un camion de marque Chevrolet au montant de 35 904 \$, plus les taxes applicables, et d'affecter le surplus réservé pour le Service de la voirie d'un montant suffisant pour couvrir les versements mensuels capital et intérêts pour l'année 2016.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires au financement sur 60 mois au taux d'intérêt de 4.98 % de ce véhicule auprès de la Banque Scotia.

ADOPTÉE

(3.6)
2016.05.095

RÉSULTAT OUVERTURE DE SOUMISSIONS FAUCHAGE 2016

CONSIDÉRANT QU'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 22 avril à 14 h, deux (2) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Montant avant taxes
Marcel Lacasse	34.75 \$ / km et 79 \$ / heure
Les Entreprises Lyen Boudrias	35 \$ / km (3.7)

CONSIDÉRANT que Marcel Lacasse est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
 APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Marcel Lacasse pour le fauchage 2016 au montant de 34.75 \$ / km et de 79 \$ / heure pour les travaux supplémentaires plus les taxes applicables, selon l'appel d'offres.

ADOPTÉE

(3.7)
2016.05.096

RÉSULTAT OUVERTURE DE SOUMISSIONS ABAT-POUSSIÈRE 2016

CONSIDÉRANT QU'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 22 avril à 14 h, quatre (4) soumissions ont été reçues;

Soumissionnaires	Montant avant taxes
Somavrac C.C. inc.	562.35 \$ / ballot de 1 000 kg
Multi Routes inc.	0.349 \$ / litres (chlorure de calcium liquide 35%) (CaCl ₂)
Les Entreprises Bourget	0.299 \$ / litres (Liquide AP35)
Sel du Nord	619.95 \$ / ballot de 1 000 kg

CONSIDÉRANT que Somavrac C.C. inc. est le plus bas soumissionnaire;
EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Somavrac C.C. inc. pour l'abat-poussière / chlorure de calcium en flocons 2016 au montant de 562.35 \$ / ballot de 1 000 kg plus les taxes applicables, selon l'appel d'offres.

ADOPTÉE

(3.8) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA VOIRIE ET AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1)
2016.05.097

ENTENTE DE PASSAGE POUR UNE DESCENTE DE BATEAUX AU LAC CASTOR

CONSIDÉRANT que monsieur Benoit Séguin met à la disposition de la Municipalité une descente privée située sur son terrain du 2, chemin Paul-Grégoire;

CONSIDÉRANT que cette entente permettra aux gens d'accéder avec leurs bateaux au lac Castor et au lac La Minerve;

CONSIDÉRANT que cette entente est pour une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que la descente sera entretenue par la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, l'entente de passage pour une descente de bateaux au lac Castor.

ADOPTÉE

(4.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1) **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 648 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 369 CONCERNANT LES CHIENS**

Le conseiller Samuel Simoneau donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera présenté le Règlement numéro 648 modifiant le Règlement 369 concernant les chiens.

Et dispense de lecture, tous les membres ayant reçu une copie du Règlement.

ADOPTÉE

(5.2) **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 649 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 607 CONCERNANT LES NUISANCES**

Le conseiller Samuel Simoneau donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera présenté le Règlement numéro 649 modifiant le Règlement 607 concernant les nuisances.

Et dispense de lecture, tous les membres ayant reçu une copie du règlement.

ADOPTÉE

(5.3)
2016.05.098

RÉSOLUTION POUR L'ESTIMATION PRÉPARATOIRE DU COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RAMPE DE MISE À L'EAU POUR LE LAC ÉQUERRE

CONSIDÉRANT que Gilles Bellefeuille 1979, société d'ingénierie, recommande pour la rampe de mise à l'eau du lac Équerre, que les premiers dix (10) mètres de la rampe à partir de la ligne des hautes eaux en montant soient en dalle de béton (5") coulés sur place. La rampe de ce lac nécessitera des travaux d'égalisation et de dépôt de pierre nette dans la partie du littoral du lac.

CONSIDÉRANT que les ouvrages d'ingénierie pour le lac Équerre totalisent 6 250 \$ et que chaque rampe de mise à l'eau constitue un dossier séparé pour le MDDELCC.

CONSIDÉRANT que la somme de 1 250 \$ a déjà été versée à Gilles Bellefeuille 1979, société d'ingénierie, pour les relevés bathymétriques et topographiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Gilles Bellefeuille 1979, société d'ingénierie, à continuer l'exécution des plans du projet (plans, devis techniques, rapport et formulaire pour le MDDELCC) pour présentation au Ministère pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(5.4)
2016.05.099

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 72, CHEMIN DES DÉFRICHEURS SUR UNE PARTIE DU LOT 22B, RANG 01, CANTON GAGNON POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE GALERIE. D'UN CÔTÉ, LA CONSTRUCTION SERA À ENVIRON 11 PIEDS ET DE L'AUTRE CÔTÉ À ENVIRON 19 PIEDS DE LA LIGNE NATURELLE DES HAUTES EAUX, ALORS QUE LA RÉGLEMENTATION DEMANDE UN MINIMUM DE 16 MÈTRES (52.49 PIEDS)

Le conseiller Samuel Simoneau invite les gens à se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau

APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande de dérogation mineure pour le 72, chemin des Défricheurs sur une partie du lot 22B, rang 01, canton Gagnon pour autoriser la construction d'une galerie. D'un côté, la construction sera à environ 11 pieds et de l'autre côté à environ 19 pieds de la ligne naturelle des hautes eaux, alors que la réglementation demande un minimum de 16 mètres (52.49 pieds).

ADOPTÉE

(5.5)

2016.05.100

EMBAUCHE DE FRANCE LAJOIE À TITRE D'AIDE À L'URBANISME

CONSIDÉRANT le surcroît de travail au Service de l'urbanisme durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau

APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'engager madame France Lajoie à titre d'aide à l'urbanisme pour une durée de 10 semaines à 17.80 \$ / heure à raison de 14 heures par semaine.

ADOPTÉE

(5.6)

INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.

LOISIRS ET CULTURE

(6.1)

2016.05.101

EMBAUCHE DE FRANCE LAJOIE À TITRE DE TECHNICIENNE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste de technicien (ne) en loisirs;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame France Lajoie à titre de technicienne en loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette

APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'engager madame France Lajoie à titre de technicienne en loisirs en date du 3 mai 2016, pour une durée d'un an, à 17 \$ / heure à raison de 20 heures par semaine, dont 40 % du salaire (incluant les avantages versés) sera payé par Québec en Forme.

ADOPTÉE

(6.2)

2016.05.102 EMBAUCHE DE MARIE BRUNEAU DARMANA À TITRE DE MONITRICE AU CAMP DE JOUR ET SAUVETEUSE

Note : La conseillère Ève Darmana se retire de cette discussion.

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste de moniteur au camp de jour;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher Marie Bruneau Darmana à titre de monitrice au camp de jour;
EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'engager Marie Bruneau Darmana à titre de monitrice au camp de jour et sauveteuse en date du 27 juin 2016, pour une durée de 8 semaines, au taux horaire de 12 \$, à raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

(6.3)
2016.05.103 EMBAUCHE DE CHARLOTTE SÉGUIN À TITRE DE MONITRICE AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste de moniteur au camp de jour;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher Charlotte Séguin à titre de monitrice au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'engager Charlotte Séguin à titre de monitrice au camp de jour en date du 27 juin 2016, pour une durée de 8 semaines, au taux horaire de 12 \$, à raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

(6.4)
2016.05.104 POLITIQUE D'AMORTISSEMENT DES ŒUVRES D'ART EXPOSÉES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la politique suivante d'amortissement des immobilisations applicable à partir de l'année 2016 soit :

Oeuvres d'Art 1 an.

ADOPTÉE

(6.5)
2016.05.105 AFFECTATION D'UN MONTANT DE 16 719 \$ DU SURPLUS RÉSERVÉ DE LA MAISON DES JEUNES AU SURPLUS LIBRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'affecter un montant de 16 719 \$ du surplus réservé (MDJ) au surplus libre.

ADOPTÉE

(6.6)
7. INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.
2016.05.106 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE

Jean Pierre Monette
Maire

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je soussignée certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2016.05.081, 2016.05.082, 2016.05.089, 2016.05.091, 2016.05.092, 2016.05.093, 2016.05.094, 2016.05.095, 2016.05.096, 2016.05.098, 2016.05.100, 2016.05.101, 2016.05.102, 2016.05.103, 2016.05.105.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière